A.L.I.R.E.
Association des Librairies Informatisées
& Utilisatrices de Réseaux Electroniques
adresse postale :
A.L.I.R.E.
c/o DILICOM/EDILECTRE
60 rue Saint André des Arts, 75006 – Paris
tél/fax : (33) 01 46 33 65 27
e-mail : alire2@wanadoo.fr
Président : R. Eric Hardin
Déléguée Générale : M.D. Doumenc

L E T T R A L I R E

OCTOBRE 2005

Sommaire

- **Plafonnement des rabais aux collectivités** : les ouvrages d'enseignement maternel entrent dans la définition du livre scolaire.

Il y avait des interrogations sur le fait de savoir si les ouvrages d'écoles maternelles rentraient dans le cadre des manuels scolaires. Interrogée, la DLL (Direction du Livre et de la Lecture) répond que **les ouvrages d'enseignement primaire recouvrent l'école maternelle et l'école élémentaire**. **Ils entrent donc dans la définition du livre scolaire**, « sous réserve toutefois que ces derniers remplissent l'ensemble des conditions énoncées par le décret du 8 août 1985, modifié par celui du 31 août 2004. Pour être considéré comme livres scolaires « les manuels et leur mode d'emploi, ainsi que les cahiers d'exercices et de travaux pratiques qui les complètent ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, (doivent être) régulièrement utilisés dans le cadre de l'enseignement (et doivent avoir été) conçus pour répondre à un programme préalablement défini ou agréé par les ministres concernés » et « la classe ou le niveau d'enseignement doit être imprimé sur la couverture ou la page de titre de l'ouvrage. »
A contrario, les ouvrages ne répondant pas à ces critères ne peuvent pas être considérés comme des manuels scolaires et le plafonnement des rabais à 9% doit leur être applicable.
Ce point sur la définition du manuel scolaire est important afin d'assurer une concurrence saine et loyale entre libraires et adjudicataires. Consulter le FEL scolaire est essentiel dans ce dossier.

- **Droit de prêt** : SOFIA, nouvelle disposition : la période dite d'antériorité est prolongée jusqu'au 31 décembre 2005.

La SOFIA a fait savoir que la période dite d'antériorité fixée du 1er août 2003 jusqu'au 31 décembre 2004 a été élargie.
Désormais la période retenue est du **1er août 2003 au 31 décembre 2005**, période pour laquelle les libraires doivent faire une déclaration globale (état des pieds de facture des clients assujettis au droit de prêt) de leurs ventes aux bibliothèques de prêt. Il n'y a donc pas d'obligation pour cette période de faire une déclaration titre par titre.
Ceci va simplifier la vie des libraires et soulager les SSII des progiciels de librairie.
Ce n'est donc qu'à partir du 1er janvier 2006 que les déclarations devront se faire titre à titre.
La SOFIA va faire une information officielle avant peu.
Les délais ouvrant droit à la prime de 1.000 euros par librairie pour aider au démarrage du système sera donc reporté en conséquence, soit probablement fin mars 2006. Il faudra néanmoins être en mesure de faire les remontées par EDI, pour prétendre toucher cette prime, et « avoir montré de la bonne volonté ». A suivre.

DES OUTILS A VOTRE SERVICE

- Les petits éditeurs chez DILICOM : qualité et contrôle des fichiers, traitement des commandes.

L'EDI n'est pas réservé aux grandes structures possédant une informatique puissante. Internet permet aux éditeurs se distribuant eux-mêmes, petits éditeurs et éditeurs indépendants d'en profiter également.
Ils font alors une demande de raccordement à Dilicom pour rejoindre le réseau EDI, permettant ainsi l'inscription de leur catalogue informatisé dans la base FEL (Fichier Exhaustif du Livre), la mise à jour de leur catalogue, et la transmission des commandes des libraires. Cette demande de raccordement pour la gestion des commandes est payante.
Dilicom passe un contrat directement avec les distributeurs ayant plus de 1.000 titres, et a confié à Cyber Scribe le soin d'organiser les relations entre son serveur et les éditeurs auto-distribués ayant moins de 1.000 titres. Une charte de qualité des droits et obligations de ces petits éditeurs est annexée au contrat.
Actuellement on dénombre près de 1.750 éditeurs auto-distribués avec environ 100.000 fiches-produits sur le FEL, dont 512 sont raccordés pour recevoir les commandes EDI.

L'ALIRE demande que tout éditeur raccordé à Dilicom et recevant les commandes par EDI prenne un engagement de qualité dans leur traitement et :

- informe s'il est en circuit EDI direct ou en système de ressaisi
- honore dans les meilleurs délais les commandes EDI passées par ses clients
- supprime le pro forma.

Dossier « Petits éditeurs » à suivre.

- Alerte parution : pour suivre vos manquants et réimpressions.

Depuis mars 2004, il est possible aux libraires d'être tenus informés des livres provisoirement indisponibles, parce que manquants, en réimpression ou pas parus.
Pour suivre leur date d'arrivée sur le marché : rien de plus simple. Il vous suffit d'être utilisateurs du système de commande par EDI proposé par Dilicom, et **Alerte parution** est incluse dans le tarif des lignes de commande.
Pour y accéder se rendre sur le site internet de Dilicom www.dilicom.net,

- fonction CATALOGUES puis ALERTE PARUTION
- enregistrez sur un tableau qui vous est personnel, les titres que vous souhaitez surveiller,

- un champ est à votre disposition pour indiquer une référence qui vous est propre (rayon, nom d'un client, collectivité qui a formulé la demande),
- le serveur Dilicom analyse chaque matin votre tableau pour repérer les titres mis en vente que vous avez demandés,
- vous recevez un courriel dès que les titres sont disponibles.

C'est efficace et performant.

- Pour permettre à vos clients la consultation du FEL scolaire, sur le net.

Pour enrayer les pratiques de détournements de la loi de la part de libraires et partenaires, en matière de ventes de livres scolaires, Dilicom ouvre le FEL scolaire pour les libraires qui peuvent donner un code d'accès aux enseignants, bibliothécaires et acheteurs publics en consultation libre. Ceci permettra de lever toute ambiguïté ou interprétation personnelle sur le statut « scolaire » ou non scolaire d'un ouvrage. Et donc savoir si la remise est plafonnée ou libre sur un titre.
Mode d'emploi :

- Se rendre sur le site de Dilicom : www.dilicom.net
- Consultation des fiches-produits
- Entrer le code d'accès suivant : « **3025591814109**
- Et l'on arrive sur la page suivante : VERIFICATION DES LIVRES SCOLAIRES
- On ne peut entrer que le code ISBN ou EAN13 du livre pour avoir une réponse si l'ouvrage est scolaire ou non.

- Tite-Live : développement des commandes spéciales sous V5.

La possibilité de passer des commandes spéciales par EDI (commandes avec des conditions de remises ou/ et d'échéances particulières) existe maintenant chez Tite-Live pour les utilisateurs de la V5. Ils accèdent ainsi à une option importante qui sera disponible sur la prochaine version de Médialog II (Pack 6) à partir du mois de novembre 2005. Si vous êtes intéressés, contacter le SAT Tite-Live.

COTISATION ALIRE 2005

Nous vous remercions de bien vouloir acquitter la cotisation 2005 s'élevant à 60 euros TTC. Votre soutien nous permet de poursuivre l'activité de l'association sur tous les dossiers et les développements liés à l'EDI.

Imprimer et retourner cette facture accompagnée de votre chèque à :
ALIRE, c/o Dilicom, 60 rue Saint-André-des-Arts 75006 Paris

Nom ………………………………………………………………………………………
Librairie …………………………………………………………………………………
Adresse : ……………………………………………………………………………….
e-mail : . . . . Téléphone: . . . .
règle sa cotisation ALIRE 2005 Signature/Date

Cotisation : 60 euros TTC
Chèque à l'ordre de l'ALIRE

IBAN : FR76 3000 4003 8700 0100 3162 720
Banque : BNP Paribas St Germain, code banque : 30004, code guichet 00387, n° compte : 00010031627, clé RIB 20

LISTE DES LETTR'ALIRE PARUES ET DISPONIBLES SUR DEMANDE PAR ENVOI e-MAIL

Mai 2005	Les libraires, le droit de prêt et les livres scolaires. La nature de l'acheteur prévaut.
Avril 2005	Les libraires, le droit de prêt et le reversement.
Janvier 2005	Le Fichier Exhaustif du Livre (FEL) et le « Plan Qualité ».
Octobre 2004	Le fichier manuels scolaires du FEL : un outil pour le plafonnement des rabais aux collectivités.
Mars 2004	Atelier au Salon du Livre de Paris : les libraires et les réseaux électroniques. Congrès des Fédérations Européenne et Internationale des libraires. Réunion libraires/SSII de février 2004. FEL livres scolaires.
Janvier 2004	Le FEL. Contrat DILICOM avec la Bibliothèque nationale de France. Livres anciens et épuisés. Droit de prêt et plafonnement des rabais aux collectivités.
Octobre 2003	Priorité à l'EDI. Passez vos commandes par EDI. Pour connaître les distributeurs raccordés au réseau DILICOM. Veille sur les distributeurs non performants.
Mai 2003	Passez vos commandes de réassort par EDI et vos commandes spéciales en utilisant les services de DILICOM, c'est faire pour votre librairie des gains de productivité.
Janvier 2003	Le FEL : le fichier article de la profession. L'état du FEL au 31 décembre 2002 : quantité et qualité des données.